

Commune de GAUDREVILLE-LA-RIVIERE (Eure)

PROCÉS VERBAL
Compte-rendu de réunion ordinaire du Conseil Municipal
SEANCE DU 16 mars 2023

(Convocation du 01 mars 2023)

En exercice	Présents	Votants
10	9	10

Le **seize mars deux mille vingt-trois** à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Ghislain HOMO, le Maire.

Présents : M. Ghislain HOMO, Maire, Mme Françoise DUVRAC, M. Djeilali BERRAYAH, adjoints, Élise BUISSON, Marie-France VERGONJANNE, M^{rs} Jacky CRESTEY-HONORÉ, Grégoire BATAILLE, Fabien LEFEBVRE, Philippe VANHUMBEECK

Mme Marion ROBERT donne pouvoir à Mme Elise BUISSON

☞ M. Jacky CRESTEY-HONORÉ a été nommé secrétaire.

Le compte-rendu du 26 janvier 2023 a été validé

Il est décidé de reporter le point n° 6 : vote du BP 2023 pour faute d'éléments.

✦ VOTE DES SUBVENTIONS 2023

Le Maire présente les demandes de subventions, il est à noter que celles-ci seront versées si les associations fournissent l'engagement républicain. Il sera à nouveau redemandé aux associations en soulignant que l'année prochaine, elles devront le joindre obligatoirement à leur demande.

VIE ET ESPOIR	40 €	SPAE Évreux	40 €
Restaurants du cœur	50 €	Glisolles en forme	40 €
Foyer des Murets	100 €	Comité des Fêtes	600 €
CFAIE	60 €	La Banque Alimentaire	50 €
Association La Clé	40 €	Association de Chasse Gaudreville	140 €
Anciens Combattants	100 €	AFSEP NAFSEP	40 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	40 €	Amicale des Donneurs de Sang	40 €
AGAPE	100 €	AGIRE	40 €
CCAS	100 €		

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité,
des présents et des représentés ces montants.**

+ COMPTE DE GESTION 2022

Constatant la parfaite concordance entre la comptabilité dressée, pour l'exercice 2022, par le Maire Monsieur Ghislain HOMO et les écritures passées par Monsieur Ciré SOW, Trésorier de Verneuil-sur-Avre, **à l'unanimité des présents et des représentés, le Conseil Municipal vote et arrête le Compte de Gestion 2022.**

+ COMPTE ADMINISTRATIF

Mme Françoise DUVRAC, Adjointe aux finances, présente les résultats de l'exercice 2022 :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses :	120 320.92 €
- Recettes :	144 890.76 €
soit un résultat de fonctionnement pour l'exercice 2022 de :	+ 24 569.84 €
Après reprise de l'excédent antérieur, le résultat cumulé s'élève à :	91 469.93 €

Section d'Investissement :

- Dépenses :	123 618.67 €
- Recettes :	95 112.02 €
Soit un résultat d'investissement de l'exercice 2022 de :	- 28 506.65 €
Soit, après reprise du résultat antérieur, un résultat cumulé de :	- 35 538.64 €

Mme Françoise DUVRAC, doyenne de l'assemblée propose aux membres du Conseil municipal de voter le compte administratif qui après en avoir délibéré approuve à l'unanimité, (le maire n'a pas participé au vote), des présents et des représentés

✦ AFFECTATIONS DU RÉSULTAT

MAIRIE DE GAUDREVILLE LA RIVIERE - COMMUNE

1/1

04/02/2023	Délibération d'Affectation du Résultat	1 / 1
------------	--	-------

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	7 031,99
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	102 438,73

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	28 506,65
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	24 569,84

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00
En recettes pour un montant de :	0,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	35 538,64
--	-----------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	35 538,64
---	-----------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	91 469,93
---	-----------

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, des présents et des représentés,
l'affectation du résultat ci-dessus.**

✦ DÉLIBÉRATION VOTE DES TAUX

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération prise le 26 janvier 2023 concernant le vote des taux a été rejetée car elle n'est pas conforme aux règles en vigueur.

En effet, il n'est pas possible d'augmenter uniquement un taux sans que les taux des autres taxes ne soient impactés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés, décide donc de revenir aux mêmes taux que les années précédentes :

- Taxe foncière bâti :	26,10 %
- Taxe foncière non bâti :	18,72 %
- CFE :	10,29 %
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et locaux meublés	5,32 %

Cette délibération annule et remplace celle prise le 26 janvier 2023 sous le numéro 2023-4.

✦ DÉLIBÉRATION DES TARIFS TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal, d'un courrier reçu par la région Normandie concernant l'évolution des tarifs du transport scolaire à la rentrée prochaine.

En effet, le tarif passe de 120 € à 130 €, la commune prend habituellement en charge 50 % du montant payé par les familles concernant les collégiens et les lycéens. Vu l'augmentation du coût de la vie et **après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et des représentés de prendre en charge 70 euros, reste pour les familles 60 € soit le même montant que l'année précédente.**

✦ RENOUVELLEMENT DU DROIT DE CHASSE SUR LES TERRAINS COMMUNAUX

Suite au courrier reçu de l'association communale de chasse, daté du 01 mars 2023 demandant que les autorisations de chasse soient poursuivies pour une durée de trois ans sur les parcelles dont la commune est propriétaire. Il s'agit de :

Parcelle de la commune chasse		
réf. Cadastres	Adresses	Superficie en m2
ZD 29	La Côte des molains	31 890
ZD 97	La Côte du Fourneau	64 990
ZD 100	Les Petits Vas	12 012
ZD 42	La Fouee	890
ZD 66	Le Puits Queslin	1 300
ZD 41	Le Puits Queslin	4 400
ZD 12	Les haisettes	33 020
TOTAL		148 502

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré votent à l'unanimité des présents et des représentés pour renouveler le droit de chasse de l'association communale sur les terrains de la commune cités ci-dessus et autorisent le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention.

Le Maire fait remarquer que des habitants de Gaudreville font partie de l'association de chasse et qu'à la suite de sa rencontre avec les chasseurs, ceux-ci s'investiront dans les actions de la commune. Le Conseil Municipal souhaite attirer leur attention sur le tir trop près des maisons.

✦ DÉLIBÉRATION PARC ÉOLIEN

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un parc éolien est en projet à Burey. Etant donné que notre commune est située dans un rayon de six kilomètres du périmètre du projet, le Préfet demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier conformément à l'article R.181-38 du Code de l'Environnement.

Le Conseil Municipal vote :

Contre : 5

Abstention : 4

Pour : 1

✦ DEVIS MELOT

Mme Françoise DUVRAC présente le devis de l'entreprise MELOT PAYSAGE. Une augmentation de 2% est appliquée pour l'année 2023. Madame Françoise DUVRAC fait remarquer qu'en 2022 des prestations supplémentaires ont été faites sans facturation.

✦ DEVIS COQUEREL

La société COQUEREL est venue installer deux radiateurs à la mairie pour un montant de 110 €.

✦ SPECTACLE DE NOËL

Mme Marie-France VERGONJANNE et Mme Elise BUISSON informent le Conseil Municipal que le spectacle de Noël aura lieu le 08 décembre 2023 pour un montant de 660 €. M. Le Maire souligne que ça fait tôt. Mme Elise BUISSON répond que le 15 décembre, étant le début des vacances scolaires, il y a un risque d'avoir peu d'enfants. De plus, à cette date, beaucoup d'entreprises font déjà, leur animation. La date du 08 décembre est retenue.

DIVERS

☞ SIVOS

Mme François DUVRAC porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'une réunion aura lieu le 23 mars pour voter le budget. Une augmentation de 15 % est à prévoir. Il faut noter que cette année 22 enfants sont scolarisés soit 6 enfants de plus. En 2022 le budget SIVOS représentait 30 % du budget global de la commune, devant l'augmentation attendue Mme Françoise DUVRAC demande au Conseil Municipal son positionnement par rapport au montant du budget 2023.

M. Le Maire souligne qu'il a reçu un courrier de la Préfecture l'informant du coût annuel moyen par les structures pour les élèves en classe primaire et maternelle, soit :

- **1422 euros pour les classes maternelles 938 euros pour les classes élémentaires**

Le Conseil Municipal, en sa majorité, s'étonne de la différence entre le coût moyen des écoles de l'Eure et le montant facturé au SIVOS. Il informe Mme Françoise DUVRAC qu'il valide une inflation de 6 ou 7 % mais pas plus, prix de l'inflation actuelle.

☞ PANNEAU INFORMATION

M. Le Maire informe le Conseil Municipal du mail reçu par Urban Connect qui souhaiterait installer à l'entrée et à la sortie de Gaudreville des panneaux signalant que la commune est connectée à la fibre. M. Jacky HONORÉ-CRESTEY souligne que les Boscherons ne sont pas encore raccordés. Le Conseil Municipal, n'est pas favorable à ces panneaux qui sont sans intérêt et polluants visuellement.

QUESTIONS DIVERSES

☞ M. Djeilali BERRAYAH rappelle que dans la descente de Champ Dolent des arbres présentent une dangerosité, de plus des cailloux sont présents sur la voie publique sur la RD 60. M. Le Maire va contacter les propriétaires.

☞ M. Jacky CRESTEY-HONORÉ signale des tas de terre, en partie sur le chemin, près du pont de la Biocherie sont présents sans raison. M. Le Maire va contacter le propriétaire.

☞ M. Grégoire BATAILLE demande s'il ne serait pas possible que la commune achète un broyeur, qui serait prêté, aux habitants, vu qu'il est interdit de brûler et que le carburant est onéreux et polluant pour les déplacements à la déchetterie. Le Conseil Municipal répond que la faisabilité de ce projet n'est pas envisageable.

M. Le Maire se renseignera auprès de la Communauté de Communes pour savoir si le prêt d'un broyeur est possible.

M. Grégoire BATAILLE demande qu'un banc soit installé en bord de rivière sur le chemin de la chapelle pour que les promeneurs puissent se reposer et déjeuner, les poubelles étant juste à côté de l'ancienne mairie.

Il demande également si le nettoyage des berges de la rivière aux Haisettes va être réalisé par le lycée horticole. M. Le Maire répond qu'il n'a pas de nouvelles.

☞ Suite au flash info porté à la connaissance des habitants concernant la déclaration d'achèvement de travaux, M. Philippe VANHUMBEECK s'interroge sur les nombreuses constructions qui n'ont peut-être jamais fait l'objet de demande auprès de la mairie où non conforme aux déclarations.

Il demande à ce que la Direction des Impôts fonciers vienne faire une vérification sur la commune afin de contrôler toutes les non conformités.

Monsieur Le Maire a bien conscience qu'il a pour mission de mettre en ordre les réalisations sur la commune toutefois il explique qu'il lui est difficile de régler le passif qui n'a jamais été traité.

☞ Mme Elise BUISSON demande quand les bordures de la RD60 seront engazonnées. M. Le Maire va recontacter l'entreprise. Mme Marie-France VERGONJANNE fait remarquer que sur certains trottoirs il a été planté des fleurs ou installés des bâches en plastique rendant ces trottoirs impraticables.

M. Le Maire va contacter les habitants concernés.

☞ Mme Marie-France VERGONJANNE demande comment ça se passe pour la citerne d'eau suite au feu qui a eu lieu Rue de la Mairie. M. Jacky CRESTEY-HONORÉ répond que la citerne se remplit automatiquement.

La séance est close à 21 H

Jacky CRESTEY-HONORÉ
Secrétaire de séance



Ghislain HOMO,
Maire de Gaudreville la Rivière

